Cet avis sur le site TED: http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:69935-2016:TEXT:FR:HTML

France-Courrières: Services d'architecture, d'ingénierie et de planification 2016/S 042-069935

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

1.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Ville de Courrières place Jean Tailliez

À l'attention de: M. Christophe Pilch

62710 Courrières

FRANCE

Téléphone: +33 321748020 Fax: +33 321494430

Adresse(s) internet:

Accès électronique à l'information: http://www.cdg59.fr/marches-publics/

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: http://www.cdg59.fr/marches-publics/

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Secrétariat du concours Rabelais

Mairie de Courrières, place Jean Tailliez

Point(s) de contact: M. Ludovic Buquet / M. David Gruyelle

62710 Courrières

Téléphone: +33 321748021

E-mail: buquet@courrieres.fr, gruyelle@courrieres.fr

Fax: +33 321748023

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

obtenus. aupres du ou des points de contact susmentionnes

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

1.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

1.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

1.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices: non

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la démolition et la reconstruction de la salle de sports Rabelais.

II.1.2) Description succincte:

Concours restreint de maîtrise d'oeuvre soumis aux dispositions des articles 38, 70 et 74 du codes marchés publics. Il s'agit d'un concours d'architecture et d'ingénierie sur esquisse (Esq).

Les travaux porteront sur:

— la démolition totale du bâtiment, avec purges et remise en état du sol avant reconstruction.

La construction d'une salle «Omnisports», permettant à minima la pratique du handball, du basket-ball, du volley-ball et des sports scolaires. Cette salle sera utilisée plusieurs fois dans l'année comme salle de spectacles, et devra pouvoir accueillir plus ou moins 500 spectateurs assis, sans communication avec la zone pieds sportive.

— le budget prévisionnel de démolition-reconstruction est fixé à 2 200 000,00 EUR HT (valeur novembre 2015).

Il s'agit d'une mission de base telle que définie par la loi MOP du 12.7.1985 et ses décrets d'application, comprenant les éléments de mission suivants:

- ESQ: esquisse (phase concours).
- APS: avant-projet sommaire et estimatif correspondant.
- APD/PC: avant-projet définitif déterminant le programme des travaux avec description, plans futurs et estimation définitive / Permis de construire.
- PRO: études de projet.
- ACT: assistance au maître d'ouvrage pour la préparation et la passation des contrats.
- EXE: Réalisation des plans d'exécution, notes et documents.
- DET: direction de l'exécution des travaux avec réunion hebdomadaire. Détail de réalisation: 4 mois en phase démolition et 12 mois en phase construction.
- OPC: ordonnancement, pilotage, coordination du chantier.
- VISA: visa des études d'exécution et de synthèse, visa des documents des études d'exécution.
- AOR: assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement. Établissement du dossier des ouvrages exécutés (Doe).

Missions complémentaires:

- SSI: coordination sécurité incendie.
- définition des mobiliers faisant corps avec l'ouvrage.

II.1.3) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71240000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Critères de sélection des participants:

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants:

- compétences des candidats par spécialité;
- les références de chacun des membres portant sur des ouvrages en construction neuve, de complexité et de coût similaires à ceux faisant l'objet de la consultation;
- moyens humains et matériels des candidats;
- lettre de motivation;

III.2) Information relative à la profession

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Le marché de maîtrise d'oeuvre sera conclu avec un maître d'oeuvre ou une équipe de maîtrise d'oeuvre comprenant au moins un architecte, inscrit à l'ordre des architectes.

Le candidat (individuel ou sous forme de groupement) devra disposer obligatoirement des capacités professionnelles et des compétences nécessaires à l'exécution de la mission dans les domaines suivants:

- architecte.
- bureau d'études «structure».
- économiste.
- Opc.
- Bureau d'études thermiques, fluides, courants faibles et forts, Ssi.

Le ou les architectes devront appartenir exclusivement à une seule équipe, et seront obligatoirement le mandataire du groupement.

Les autres co-traitants pourront se présenter dans plusieurs équipes.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les soustraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant, dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur, tel qu'indiqué cidessus.

Ne peuvent participer à ce concours ainsi qu'aux missions de maîtrise d'oeuvre, directement ou indirectement, les personnes prenant part à l'organisation et au déroulement du concours, les membres de leur famille, leurs préposés, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

Les membres du jury ne pourront en aucun cas participer aux missions confiées au lauréat du concours.

Section IV: Procédure

IV.1) Type de concours

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 3

IV.2) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.3) Critères d'évaluation des projets:

Les critères de classement des projets sont les suivants:

- qualité de réponse au programme architectural, fonctionnel, technique et environnemental.
- respect de l'enveloppe financière prévisionnelle et aptitude du projet à respecter les objectifs financiers.
- qualité architecturale et d'intégration du projet dans le site.

IV.4) Renseignements d'ordre administratif

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: MOERabelais

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents: 1.4.2016 - 16:00 Documents payants: non

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

Date: 1.4.2016 - 16:00

- IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés
- IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation français.
- IV.5) Récompenses et jury
- IV.5.1) Information sur les primes:

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

nombre et montant des primes à attribuer: Chaque concurrent ayant participé à la mise en concurrence sur «Esquisse» et ayant remis une prestation conforme au règlement du concours, au programme et à l'enveloppe financière prévisionnelle définie par le maître d'ouvrage, recevra une indemnité forfaitaire de 13 000,00 EUR HT, majorée du taux de TVA en vigueur.

Cette indemnité sera versée à titre d'avance en ce qui concerne l'équipe lauréate après signature du marché de maîtrise d'oeuvre.

Cette indemnité pourra être réduite ou supprimée, sur décision motivée du jury, si les prestations présentées sont jugées incomplètes ou non conformes au règlement du concours.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

Mandat administratif. Délai global de paiement: 30 jours à compter de la désignation du ou des lauréats par le maître d'ouvrage.

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui

IV.5.4) **Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) Informations complémentaires:

Description sommaire du projet.

Le projet se situe en plein cœur de la Ville de Courrières, à proximité d'une école primaire et de parkings. Le terrain d'assise du projet a une surface de 2 525 mètres carrés.

Démolition: le maître d'oeuvre devra élaborer le DCE sur la base duquel l'entreprise devra procéder à la démolition totale du bâtiment, avec purges et remise en état du sol avant reconstruction.

Construction: le maître d'oeuvre devra proposer un projet qui prendra en compte les attentes des élus et des occupants en considération des sports «Omnisports» qui pourront être pratiqué — à minima le handball, le basket-ball, le volley-ball ainsi que les sports scolaires — et du besoin d'un espace d'accueil et de quatre vestiaires, hors locaux arbitres.

Les équipements sportifs et les réservations ou fixations nécessaires devront être prévus.

Une attention particulière sera portée à la création de locaux de rangement suffisants, distincts et adaptés à chaque utilisateur.

Il convient également de distinguer l'usage scolaire, l'usage clubs et la présence de tribunes.

Les plafonds et faux plafonds devront être résistants aux chocs. Le revêtement de sol devra être adapté aux différentes activités pratiquées.

L'éclairage naturel sera conçu pour limiter l'éblouissement des joueurs, et les grandes baies vitrées seront évitées.

A noter que cette salle sera utilisée plusieurs fois dans l'année comme salle de spectacles, et qu'elle devra pouvoir accueillir plus ou moins 500 spectateurs assis et sans communication avec la zone pieds sportive. Sera traitée la faisabilité technique et économique du projet tenant compte de la réglementation d'urbanisme en vigueur sur la Commune (Plu), et des contraintes réglementaires se rapportant aux ERP, ainsi qu'aux normes fédérales des sports prévus et au Code du sport.

Le maître d'oeuvre aura également à mener sa réflexion sur l'objectif énergétique du bâtiment, notamment pour les éclairages des différents locaux, l'isolation, le mode de chauffage, et sur la récupération éventuelle des eaux pluviales pour une utilisation sur site, sur la base d'un projet Rt2012.

L'accessibilité générale du bâtiment, y compris pour les PMR conformément aux textes en vigueur, sera très importante notamment en cas de présence de gradins pour le public.

Le projet présentera, au titre des prestations supplémentaires éventuelles, la possibilité de création d'un boulodrome intérieur pour une pratique de niveau local.

Le budget prévisionnel des travaux de démolition-reconstruction est fixé à 2 200 000,00 EUR HT (valeur novembre 2015). Les projets des trois candidats retenus à l'issue de la première phase devront s'inscrire dans cette enveloppe financière prévisionnelle.

Présentation des candidatures / 1ère phase du concours

En cas d'offre remise en langue étrangère, il sera exigé une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté (article 45 CMP).

Documents administratifs

Chaque candidat aura à produire les pièces suivantes pour chacun des membres:

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics:

- lettre de candidature et/ou habilitation du mandataire par ses co-traitants (Dc1);
- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- les pouvoirs de la personne habilitée à représenter l'entreprise;
- déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics (ou Dc1);

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du code des marchés publics:

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (ou Dc2);
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels; Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que

prévus à l'article 45 du Code des marchés publics:

— déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (Dc2).

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat (Dc2).

- liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (Dc2);
- preuve de la qualité d'architecte;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Documents techniques

Outre les documents administratifs à fournir pour justifier de la capacité juridique à candidater, chaque candidat devra produire les pièces justifiant des compétences, références et moyens de l'équipe définies ci-après. Pour les candidats qui feront leur offre sur support papier, un CD-ROM devra être fourni.

Au titre des compétences:

- preuve de la qualité d'architecte;
- annexe 1 du règlement du concours à remplir précisément, avec présentation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et identification précise des personnes ou structures assumant chacune des compétences demandées. Cette présentation doit permettre au jury, sans équivoque et de manière simple, de savoir qui intervient, dans quel domaine de compétence, et de vérifier que tous les champs de compétences demandés sont couverts;
- curriculum vitae ou attestations de qualification professionnelle concernant les personnes couvrant chacun des champs de compétences professionnelles requis pour ce projet;

Au titre des références:

- un document Powerpoint, enregistré obligatoirement sous format pdf comprenant 5 images une seule image par vue et par référence illustrant les 5 références ou expériences architecturales décrites ci-après (enregistré sur Cd). Ce document, servant à une projection collective pour le jury, est indispensable pour l'examen du dossier technique. Tout CD mal enregistré et/ou illisible ne sera pas présenté aux membres du jury;
- annexe 2 du règlement du concours. Fiche concernant le descriptif de ces références à renseigner, reprenant précisément et dans l'ordre exact de présentation de ces 5 images: 5 références ou expériences de l'architecte mandataire jugées les plus pertinentes avec l'objet de la consultation (complexité, échelle équivalente, contexte similaire, ...);
- dossier(S) de présentation sur papier, présentant les références de chacun des membres du groupement et pouvant intégrer photos et plans des projets menés ou en cours de réalisation;

Au titre des moyens:

- les moyens humains et matériels des candidats (liste des moyens humains et matériels de chaque membre du groupement, en précisant l'importance du personnel d'encadrement), dédiés à la présente mission. Une lettre de motivation (1 page recto maximum):
- la lettre de motivation décrira la perception par l'équipe des enjeux du projet, à l'échelle urbaine, architecturale et sociale. Elle développera également l'organisation de travail pendant les différentes phases d'études entre les co-traitants. Cette lettre devra être différente de la lettre de candidature (Dc1); Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 25.2.2016.
- VI.3) Procédures de recours
- VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours
- VI.3.2) Introduction des recours
- VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours
- VI.4) Date d'envoi du présent avis:

25.2.2016